

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

15 novembre 2011

---

Compte rendu des Coprésidents  
Réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier  
31 octobre 2011

Coprésidents

Mme Katie Berg, États-Unis  
M. Victor Kabengele Wa Kadilu, République démocratique du Congo

## **OUVERTURE DE LA SEANCE ET ELECTION DES COPRESIDENTS**

1. La réunion du Sous-comité du FIP est ouverte par Mme Patricia Bliss-Guest, Directrice de programme, Unité administrative des FIC.
2. Le Sous-comité élit Mme Katie Berg, membre du Sous-comité représentant les États-Unis, et M. Victor Kabagele, membre du Sous-comité représentant la République démocratique du Congo, aux postes de Coprésidents pour les 18 prochains mois jusqu'à la prochaine élection des Coprésidents qui se déroulera lors de la réunion du Sous-comité du FIP en mai 2013.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. Les participants, ayant examiné l'ordre du jour provisoire établi dans le document FIP/SC.7/1/Rev.3, l'approuvent.

## **BILAN ACTUALISE DES OPERATIONS**

### *Rapport semestriel sur les opérations du FIP*

4. Le Sous-comité du FIP, ayant examiné le document FIP/SC.7/3, *Rapport semestriel sur les opérations du FIP*, accueille avec satisfaction le rapport sur l'avancement des activités du FIP, en particulier les informations sur les progrès enregistrés dans les huit pays pilotes.
5. Le Sous-comité demande que les informations sur les opérations du FIP soient tenues à jour sur le site web du FIP. Le Sous-comité demande en outre que le rapport semestriel fournisse des informations sur les activités de programmation dans les pays pilotes, notamment les dates prévues de présentation au Sous-comité des plans d'investissement et des projets et programmes y afférents, les dates d'approbation des BMD et les dates de décaissement.

### *Ghana*

6. Le Sous-comité accueille avec satisfaction le rapport présenté par la Banque africaine de développement sur l'avancement de la préparation d'un plan d'investissement pour le Ghana et demande à l'Unité administrative des FIC de distribuer ledit plan aux membres du Sous-comité dès que le Gouvernement le lui aura transmis. L'Unité administrative des FIC est invitée à consulter les Coprésidents du Sous-comité du FIP sur les dispositions à prendre pour faire en sorte que le plan d'investissement soit examiné à une réunion du Sous-comité pour approbation.

### *Indonésie*

7. Le Sous-comité note les progrès enregistrés par l'Indonésie dans la préparation de son plan, ainsi que l'annonce d'une deuxième mission conjointe en décembre 2011. Le Sous-comité se réjouit à la perspective d'examiner ledit plan à sa prochaine réunion de mai 2012.

### *Autres pays pilotes*

8. Le Sous-comité accueille avec satisfaction les rapports fournis par le Brésil, le Burkina Faso et le Pérou sur l'avancement des activités dans ces pays. Le Sous-comité confirme que les plans d'investissement pour les huit pays pilotes du FIP doivent être soumis pour approbation en mai 2012 au plus tard.

### **PLAN D'INVESTISSEMENT DU FIP POUR LA RDP LAO**

9. Le Sous-comité du FIP, ayant examiné le *Plan d'investissement pour la République démocratique populaire lao* (document FIP/SC.7/4),

- a) se félicite du projet de plan d'investissement et de la présentation faite par les représentants de la RDP lao, souligne à nouveau la contribution exceptionnelle que le pays peut apporter au FIP, et confirme l'allocation d'un montant de 20 à 30 millions de dollars sous forme de dons pour appuyer le plan d'investissement de la RDP lao ;
- b) donne son accord de principe au plan d'investissement, sachant que les demandes supplémentaires indiquées ci-après restent à satisfaire ;
- c) invite le Gouvernement de la RDP lao et la Banque mondiale à poursuivre la préparation du projet « *Développement à grande échelle de la gestion forestière durable participative* » ;
- d) demande au gouvernement de compléter son plan d'investissement en lui soumettant par courrier, avant le 16 décembre 2011, un document précisant :
  - i) comment l'objectif de 70 % du couvert forestier national est compatible avec la stratégie de développement du pays dans d'autres secteurs tels que l'agriculture commerciale, le secteur minier et l'hydroélectricité ;
  - ii) les mesures qui seront prises pour pérenniser les résultats obtenus grâce aux interventions proposées pour atténuer les causes du déboisement ; et
  - iii) la conception des projets 1 et 2, compte tenu des questions soulevées par l'évaluation indépendante et de toutes les observations qui auront été communiquées par écrit par les membres du Sous-comité avant le 15 novembre 2011 ;
- e) approuve un financement au titre du FIP de 500 000 dollars sous forme de don pour la préparation du projet « *Développement à grande échelle de la gestion forestière durable participative* » (Banque mondiale) ;
- f) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision du projet susmentionné fournis par les BMD et approuve une première tranche de 245 000 dollars pour financer lesdits services.

## PLAN D'INVESTISSEMENT DU FIP POUR LE MEXIQUE

10. Le Sous-comité du FIP, ayant examiné le *Plan d'investissement pour le Mexique*, (document FIP/SC.7/5/Rev.1),

- a) approuve le plan d'investissement en tant que cadre pour affiner les projets envisagés, et prend note du financement demandé d'un montant de 60 millions de dollars (32,16 millions de dollars à titre de don et 27,84 millions de dollars sous forme de financement concessionnel). Le Sous-comité demande au Gouvernement mexicain et aux BMD de prendre en considération, dans la suite de la préparation des projets, les observations qui auront été communiquées par les membres du Sous-comité avant le 15 novembre 2011 ;
- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, qui prévoit d'utiliser une fourchette de financements applicable au pays à des fins de planification pour affiner les propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du FIP pour approbation d'un financement au titre du FIP, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles. La fourchette de financements convenue pour le Mexique est de 40 à 60 millions de dollars de ressources du FIP. Le Sous-comité souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important dont il tiendra compte pour approuver l'octroi de financements au titre du FIP ;
- c) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés, et approuve une première tranche de financement pour ces services assurés par les BMD, répartie comme suit :
  - i. 420 000 dollars pour le « *Projet du Mexique dans le domaine des forêts et du changement climatique* » (Banque mondiale) ;
  - ii. 250 000 dollars pour le projet « *Création d'une ligne de financement spécifique pour les stratégies à faible intensité de carbone dans les paysages forestiers* » (BID) ; et
  - iii. 193 000 dollars pour le projet « *Amélioration de l'accès des ejidos et des communautés à des services financiers par des actions d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière d'activités à faible intensité de carbone dans les paysages forestiers* » (BID).

## PROJET DU MEXIQUE DANS LE DOMAINE DES FORETS ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

11. Le Sous-comité du FIP prend note de la proposition de *Projet du Mexique dans le domaine des forêts et du changement climatique* et du financement sollicité à ce titre par le Gouvernement mexicain (25,66 millions de dollars sous forme de don et 16,34 millions de dollars sous forme d'aide concessionnelle du FIP).

12. Le Sous-comité du FIP prend note du budget total de 840 000 dollars destiné à financer les services de préparation et de supervision de projet fournis par les BMD et de la demande d'une tranche finale de 420 000 dollars à l'appui de la fourniture de ces services par la Banque mondiale.

13. Le Sous-comité demande que la proposition de projet soit diffusée pour de nouveaux commentaires par courrier et convient que si aucune objection à l'octroi par le FIP d'un financement à l'appui du projet n'est reçue avant le 4 novembre 2011 à 18 heures, le financement demandé sera approuvé.

14. Le Sous-comité convient que le recours à la procédure d'approbation accélérée pour le financement de ce projet par le FIP constitue une exception et ne saurait créer un précédent. Le Sous-comité compte que les pays pilotes du FIP et les BMD lui soumettent leurs propositions de projet et de programme pour examen suffisamment à l'avance conformément aux *Directives opérationnelles du FIP*.

#### **PROPOSITION D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU FIP MISES EN RESERVE**

15. Le Sous-comité, ayant examiné le document FIP/SC.7/7, *Proposition d'allocation des ressources du FIP mises en réserve*, convient de réexaminer les critères d'allocation initiaux à la lumière de l'expérience qui aura été acquise dans l'élaboration des plans d'investissement du FIP et dans la mise en œuvre des premières étapes des projets et des programmes.

16. Le Sous-comité convient que les ressources de la réserve seront allouées aux promoteurs de projets qui seront mis en concurrence dans le cadre de trois séries de propositions :

- a) chaque série de propositions donnera lieu à l'allocation d'un tiers environ des ressources disponibles ;
- b) dans un délai de six mois à compter de l'approbation du huitième Plan d'investissement du FIP (prévue en mai 2012), le Sous-comité examinera une première série de propositions. Les ressources allouées dans ce cadre iront plus particulièrement aux programmes et aux projets proposés en collaboration avec le secteur privé ;
- c) un deuxième appel à propositions sera lancé, pour examen par le Sous-comité à sa réunion prévue six mois après la première série (ces propositions devraient être soumises au Sous-comité en mai 2013). Les ressources allouées dans ce cadre pourront appuyer des propositions du secteur public ou du secteur privé ;
- d) un troisième et dernier appel à propositions sera lancé, pour examen par le Sous-comité à sa réunion prévue un an après la première série (ces propositions devraient être soumises au Sous-comité en novembre 2013). Les ressources allouées dans ce cadre pourront appuyer des propositions du secteur public ou du secteur privé.

17. L'Unité administrative Unit est invitée, en consultation avec le Comité des BMD, à préparer pour examen par le Sous-comité à sa prochaine réunion une proposition précisant plus avant les procédures qui seront mises en place pour appliquer cette décision.

#### **MECANISME SPECIAL DE DONNS DU FIP EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES POPULATIONS LOCALES**

18. Le Sous-comité du FIP accueille avec satisfaction le document FIP/SC.7/8, intitulé *Projet conceptuel de Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales devant être créé dans le cadre du FIP*, présenté par Mme Mina Setra, AMAN (Indonésie), et M. Juan Carlos Jinitach, COICA (Équateur), tous deux membres du groupe de travail des peuples autochtones et des populations locales sur l'élaboration du Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales dans le cadre du FIP.

19. Le Sous-comité approuve la conception de l'instrument proposé dans le document FIP/SC.7/8 comme cadre d'élaboration d'un mécanisme spécial de dons, et il prend note du montant de 50 millions de dollars demandé pour financer le mécanisme. En ce qui concerne les modalités envisagées pour la répartition des ressources, le Sous-comité propose que les activités financées et mises en œuvre dans le cadre du mécanisme spécial de dons fassent l'objet d'une évaluation périodique des besoins pour s'assurer que les ressources sont effectivement utilisées à bon escient. Le Sous-comité prend par ailleurs note des modalités de mise œuvre proposées dans le document FIP/SC.7/9, *Avant-projet de modalités de mise en œuvre du Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales*.

20. Le Sous-comité du FIP demande que les BMD et les représentants des peuples autochtones et des populations locales élaborent plus avant les propositions de projet/programme nécessaires à l'approbation des financements du FIP et à la mise en application du mécanisme spécial de dons.

21. En ce qui concerne la composante mondiale du mécanisme spécial de dons, le Sous-comité invite l'Unité administrative, les BMD et les représentants des peuples autochtones et des populations locales à rechercher les synergies avec des programmes similaires appuyés par d'autres institutions REDD+, telles que le FCPF et le Programme ONU-REDD, à rendre compte à la prochaine réunion des formules envisageables pour que ces programmes puissent être coordonnés d'une manière efficace par rapport au coût et à réfléchir à la possibilité d'accorder des financements à l'appui d'activités REDD+ de peuples autochtones et de populations locales dans des pays autres que les pays pilotes du FIP.

#### **EXAMENS DE LA QUALITE DES PLANS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FIP**

22. Le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.7/10, *Procédures de préparation d'un examen technique indépendant des plans d'investissement du FIP*, approuve les procédures proposées, notamment les dispositions suivantes :

- a) l'examen doit être préparé par deux examinateurs inscrits au fichier d'experts du FCPF (paragraphe 9) ; et

- (b) les examinateurs doivent être proposés par l'Unité administrative des FIC en amont du processus de préparation du plan d'investissement (paragraphe 15).

23. Le Sous-comité du FIP demande que l'Unité administrative prépare les procédures définitives et les publie sur le site web des FIC. L'Unité administrative des FIC est priée, en collaboration avec les BMD, de s'assurer que tous les plans d'investissement soumis pour approbation comprennent des examens techniques préparés conformément aux procédures convenues.

#### **CLOTURE DE LA SEANCE**

24. La réunion est close le 31 octobre 2011.